

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## Art.1: PRÉSENTATION DU GESTIONNAIRE

La gestion de l'A.L.S.H. est confiée à l'Association Ribambelle à Rennes-le-Château par la Communauté de Communes du Pays du Limouxin. Il est financé par la Communauté de Communes du Pays du Limouxin conjointement avec la C.A.F de l'Aude.

### Art. 2 : MODALITÉS D'ACCUEIL

Capacité et âge : 35 places par jour à partir de 3 ans si l'enfant ne fait plus la sieste et jusqu'à 14 ans.

Horaires d'accueil: 8h-18h

Accueil avant le départ à la salle de garderie de l'école maternelle de Couiza : 8h00-9h00 Accueil après l'arrivée à la salle de garderie de l'école maternelle de Couiza : jusqu'à 18h00

Départ du car pour Ribambelle à 9h00 devant le collège de Couiza.

Retour de Ribambelle à 17h20 devant le collège de Couiza.

L'accueil des enfants qui arrivent sur place s'effectue à 9h30 et repartent à 17h00

Une décharge parentale est obligatoire pour que l'enfant puisse partir seul ou avec une tierce personne.

<u>Repas</u>: Le déjeuner et le goûter sont compris dans le prix de journée ainsi que les pique-nique lors des sorties. Des cuisiniers confectionnent les repas sur place.

Ouverture: L'ALSH est ouvert uniquement pendant les vacances scolaires sauf les vacances de noël.

# Art. 3 : DÉMARCHE D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent par téléphone pour connaître les places disponibles et le tarif qui sera appliqué avant l'envoi postal des dossiers d'inscriptions.

### Art. 4: ABSENCES

L'absence de l'enfant devra être signalée <u>au moins 48h</u> avant leur venue pour ne pas être facturées (<u>SUR LE PORTABLE EN CAS DE FERMETURE DU BUREAU</u>) afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place. Les absences de dernière minute non certifiées médicalement seront facturées 100% du prix de journée.

# Art. 5: NUMÉROS POUR PRÉVENIR DES ABSENCES ET RETARDS

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard pendant la fermeture du bureau, appelez au **06.58.45.07.14.** <u>UNE PERSONNE VOUS RÉPONDRA LE SOIR ET LE WEEK-END</u>. Le cas échéant, laissez un message sur le répondeur.

### Art. 6: NON PAIEMENT OU ABSENCE NON SIGNALÉE

En cas de non paiement des familles ou d'absences répétitives non signalées, l'association se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants.

### Art.7: CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le QF est déterminé pour l'année civile et n'est pas révisable même en cas de changement de situation

(sauf cas extrême).

#### Art.8: REMBOURSEMENTS

Vous pouvez demander le remboursement de vos avoirs par chèque pour un montant supérieur à 10,00 €.

### Art. 9 : RESPONSABILITÉS DU CENTRE

Les objets de valeur sont fortement déconseillés, l'Association se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration.

### Art. 10: SANCTIONS

Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire ou définitif en fonction de la gravité des faits.

#### Art. 11: TROUSSEAU

Prévoir des vêtements et chaussures tout terrain sans valeur en fonction de la saison et de la météo et pantalon et slip de rechange pour les - de 6 ans marqués au nom de l'enfant.

## Art. 12 : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- \* Fiche d'inscription.
- \* Fiche sanitaire de liaison signée.
- \* Copie du carnet de vaccination ou contre-indication médicale à remettre à la première inscription.
- \* Quotient familial CAF ou avis d'imposition ou MSA Aide temps libre.
- \* Le règlement pour la période choisie en espèces, chèques bancaires à l'ordre de « ribambelle » ou chèques vacances.

# Art. 13: PRIX DE JOURNÉE SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

	CAF		MSA
Tranche QF	Tarif journée	Tarif avec arrivée sur place	Tarif journée avec aide déduite de 4,31€
0 à 500 €	5,20 €	4,20 €	0,89€
501 à 700 €	6,40 €	5,20 €	2,09€
701 à 900 €	7,60 €	6,20 €	3,29€
901 à 1200 €	8,80€	7,20 €	4,49 €
1 201€ et plus	11,00 €	9,00 €	6,69€

<sup>\*</sup>Tarif réduit pour les enfants CAF venant directement à Ribambelle : - 2h

### Art 14: ALIMENTATION

Pour les allergies alimentaires, un PAI devra obligatoirement être fournit pour permettre à l'enfant de bénéficier d'un plat de substitution.